

Édito

Le grand cirque électoral a pris fin dimanche 18 juin.

Abstention record.

Macron et son parti ont la majorité à l'assemblée nationale. La 5ème république et son scrutin majoritaire a donc trouvé son nouveau roi pour 5 ans.

Après trois décennies d'alternance sans alternative, la pensée unique a accouché d'un nouveau parti qui réunit ceux qui, de droite ou se réclamant de gauche, ont mené depuis 30 ans les mêmes politiques favorables au capital ; politiques responsables de la montée du chômage, de la précarisation accrue, de la montée de la pauvreté. Rien de neuf dans le programme du nouveau président : remise en cause du code du travail, recul des services publics, réforme des retraites. Sous les apparences du renouvellement de la classe politique, sur fond de détournement de fonds publics, d'affaires qui n'en finissent plus, la bourgeoisie tente de faire passer les vessies des politiques qui ne servent que leurs intérêts pour les lanternes de la rupture avec le vieux monde.

Tout changer pour ne rien changer au fond.

Le retour des députés godillots, les plein pouvoirs dans les mains d'un seul homme ne présagent rien de bon. Sa traversée solitaire de la cour Napoléon au Louvre le soir de son élection en dit long sur le profil du nouveau président.

Nous n'avons rien à attendre de ce président, de son gouvernement. Pas plus dans le champ de l'éducation où l'individualisation des parcours et des apprentissages, le resserrement sur les fondamentaux, l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire, le renforcement des dispositifs de territorialisation du système éducatif, la logique d'autonomie de gestion et de pilotage par l'évaluation des établissements, la réduction du pouvoir d'agir des enseignantes... déterminent le projet éducatif d'Emmanuel Macron.

Fabrice Billod Morel

La FSU du Jura vous souhaite de belles vacances et vous attend mobilisés à la rentrée pour défendre et promouvoir l'Ecole, les Services Publics, les solidarités.

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Pages 2 à 3 : Comptes notionnels

Pages 4 à 5 : Elèves ingérables et CHSCT

Pages 6 à 7 : Macron et l'éducation

Page 8 : Les Opalines

4ème trimestre - juin 2017 - n° 104 - 8 pages - 0,76 euro -

N° CPPAP 0117 S 06342 - Imprimé par nos soins

Bulletin de la section départementale F.S.U.

76 rus st Désiré - 39000 LONS LE SAUNIER

Directeur de la Publication : Bernard PEYRET

Téléphone : 03 84 47 12 64 fsu39@fsu.fr

Site internet : sd39.fsu.fr

Lons le Saunier CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Dispensé de timbrage

déposé juin 2017

Les comptes notionnels, késako ?

Dans le langage des spécialistes, le calcul des retraites dit de comptes notionnels, est présenté comme une réforme systémique des retraites, contrairement aux récentes contre réformes qui elles, touchaient les paramètres du calcul d'une pension (durée de cotisation, âge de départ etc..)

Ce système, également appelé système par points, existe déjà en partie pour les salariés du privé à travers le calcul de la retraite complémentaire obligatoire.

Rappel : Les pensions des salarié-es du secteur privé comportent une part versée par le régime de base de la Sécurité sociale et une part versée par les régimes de retraites complémentaires obligatoires Agirc (pour les cadres) et Arrco (pour tous). La part complémentaire n'est pas négligeable puisqu'elle représente de 35 à 40 % de la pension pour les non-cadres, et de 60 à 80% pour les cadres. Les régimes de retraite complémentaires sont des systèmes par répartition qui fonctionnent non par annuités comme le régime de base, mais par points.

Fonctionnement des régimes de retraite par points

Comme les régimes par annuités, les régimes par points fonctionnent par répartition, c'est-à-dire que les cotisations payées par les salarié-es et leurs employeurs sont redistribuées immédiatement aux retraité-es sous la forme des pensions, et sont financés par les cotisations.

Les salarié-es se constituent des droits à la retraite complémentaire sous forme de points tout au long de leur carrière, en versant des cotisations. Celles-ci sont transformées en points de retraite sur la base du prix d'achat du point, qui évolue chaque année comme le salaire moyen. Au moment de prendre la retraite, le nombre total de points obtenus est multiplié par la valeur du point et donne ainsi le montant annuel de la retraite complémentaire.

La valeur du point à la vente, dite aussi valeur de service (différente du prix d'achat) est revalorisée chaque année en fonction de l'évolution des prix. Or le salaire moyen augmente plus vite que les prix.

Cela signifie concrètement que les points coûtent plus cher à l'achat et rapportent de moins en moins au moment de la retraite. Le rendement du point, qui exprime le rapport entre la valeur de service du point et son prix d'achat, est continuellement décroissant.

Dans les régimes par points, un rapport étroit existe entre les salaires touchés et donc les cotisations versées, et le montant de la retraite. Un régime de retraite est dit plus ou moins contributif selon que le lien entre cotisations versées et montant de la pension est plus ou moins fort. Les régimes par points sont par construction beaucoup plus contributifs que les régimes par annuités.

Notre système de retraite du régime général est appelé par « répartition » pour indiquer que les pensions sont payées grâce aux cotisations vieillesse prélevées sur la masse salariale, et immédiatement reversées aux retraités.

Ce système est à « prestations définies », c'est-à-dire dont les paramètres de calcul sont connus à l'avance des cotisants. Dans la mesure où les pensions dépendent en grande partie des cotisations, qui elles-mêmes sont pour une part fonction des salaires (dans la limite du plafond de la Sécurité sociale), le système de retraite est de nature partiellement contributive. L'existence de pensions de réversion, du minimum retraite, de la prise en compte des périodes de maladie ou de chômage, de droits familiaux étendue le caractère contributif du système et accentue la solidarité entre les générations.



Remarque

Contrairement aux régimes par annuités, où la règle fixe un taux de remplacement (rapport entre la pension et le salaire) et un nombre d'annuités qui permet d'obtenir le taux plein, il n'y a pas dans les régimes par points de taux de remplacement fixé à l'avance et les salariés n'ont aucune visibilité sur ce que sera le montant de leur pension. L'ajustement de l'équilibre financier aboutit à jouer sur les paramètres comme le rapport entre le prix d'achat du point et sa valeur de service, sur le taux d'appel et l'espérance de vie par génération et PCS (terme nouveau des CSP). L'ajustement se fait donc par une mesure technique, sur une base actuarielle, qui fait peser le besoin de financement supplémentaire sur les salariés en exonérant le patronat, et qui en plus reste obscur pour la plupart des salariés, ce qui présente « l'intérêt » d'éviter les risques d'affrontement social.

Les solidarités en ligne de mire...

Par construction, les régimes par points sont des mécanismes purement contributifs, ce qui signifie que les pensions servies reflètent la somme des cotisations versées tout au long de la carrière. Ils peuvent toutefois intégrer une dose plus ou moins grande de solidarité en attribuant, sans contrepartie de cotisation, des points pour les périodes non travaillées comme le chômage, la maladie, ou pour prendre en compte les enfants (droits familiaux), pour garantir un niveau minimum de points pour une pension minimum, ou pour verser une pension de réversion. Ces droits sont dits non contributifs et atténuent le lien de proportionnalité entre cotisations versées et pensions.

Plus un régime est contributif, plus les dispositifs de solidarité sont faibles. Une pure contributivité des régimes par points est de plus en plus érigée en dogme de la part des organisations patronales, mais aussi de certains syndicats comme la CFDT. Les dispositifs de solidarité sont jugés inopportuns dans les régimes à points car ils en affaiblissent la contributivité, et ils sont renvoyés à une prise en charge par l'État au moyen de la fiscalité.

En conclusion

Le président Macron prétend qu'un tel système est plus juste et universel car dit-il, « un euro de cotisation donne le même droit à tous ». C'est ainsi, un système qui mime la capitalisation : chacun cotise pour soi et se constitue un capital virtuel, il n'y a pas besoin d'un âge de référence et c'est un système à cotisations définies.

Un tel système a pour objectif de masquer les enjeux du financement des retraites. Il s'appuie sur un pilotage automatique dans un cadre de dépenses bloquées : les retraites ne doivent pas dépasser les 14 % de dépenses du PIB (niveau actuel) d'ici 2050 alors que le nombre de retraités va augmenter.

Il s'inscrit dans une logique contributive et non redistributive. Il aura comme conséquence, si nous ne luttons pas collectivement et dans l'unité la plus large de miner l'idée même de solidarité inter-générationnelle et interprofessionnelle.

S. Marin, N. Pszola



Élèves ingérables : les élus FSU se forment et revendiquent

En tant que syndicalistes et représentant(e)s du personnel aux CHSCT départementaux, nous constatons combien va croissant le nombre de collègues et d'équipes en difficultés dont les situations sont répertoriées et évoquées en instances.

Les appels à l'aide, les alertes, des faits de violence, des rapports d'incidents ou de crises se multiplient. Face aux conduites instables d'élèves qui mettent à mal le personnel, les réponses de l'administration relèvent bien plus de réactions à chaud (quand réaction il y a) que de mesures issues d'une réelle analyse des besoins éducatifs des élèves. Pourtant ce sont de véritables réponses institutionnelles qu'il faudrait apporter pour soutenir les professionnels, gérer les dysfonctionnement et améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les divers dispositifs de scolarisation .



L'institution ne peut plus se reposer sur la bonne volonté du personnel, l'engagement des individus, sur la faculté de résistance des personnes ... jusqu'à épuisement.

Nous refusons que le CHSCT ne soit qu'une instance d'enregistrement

de la souffrance institutionnalisée et demandons que des mesures concrètes soient mises en oeuvre pour préserver les personnels. Nous alertons, sans douter de la qualité et de l'intérêt de ce dispositif, sur le seul recours au Réseau Pas qui personnalise et individualise les problèmes. Ce sont les conditions de travail qui fragilisent les collègues et ce sont d'abord sur ces conditions qu'il faut travailler, en amont des incidences psychologiques sur le personnel.

Les représentants du personnel de la FSU du Doubs du Jura, du Territoire de Belfort et de la Haute Saône ont organisé une journée de réflexion au niveau académique, avec l'intervention de Paul Fernandez psychologue clinicien désormais en retraite. Il a été coordinateur du département Prévention à l'INSHEA (Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés) à Suresnes.

Cette journée de réflexion collective en stage syndical (avec la contribution et le regard éclairé d'un expert qui a partagé ses connaissances sur les troubles du comportements et les différentes formes d'instabilité, l'insécurité psychique, les pulsions, l'adaptation relationnelle ainsi que ses réflexions sur le cadre et les limites, la posture de contenance, l'autorité éducative, la prévention et la gestion des crises par la cohérence et la cohésion de l'équipe éducative dans la logique d'assurer et de garantir les liens ...) nous a permis de dégager des priorités et des orientations de travail.

Réfléchir les conditions de scolarisation.

Effectifs des classes allégés, remplacements assurés, besoin de personnel formé, de collègues spécialisés, d'éducateurs spécialisés pour gérer la vie scolaire, pour gérer les crises, pour donner des espaces de décompression à des enfants qui ont besoin d'un soutien et d'un suivi personnalisé pour pallier la discontinuité et le morcellement intérieur qu'ils ressentent. Il y a un fort enjeu à bénéficier d'accompagnants compétents et cela pose le problème des AVS précaires, car cet accompagnement complexe, personnalisé, particulier, qui ne s'improvise pas, suppose du lien avec l'équipe et la connaissance de la situation, des objectifs de travail ...

Penser la formation sur les besoins des élèves à conduite instable pour étayer les modalités d'intervention et d'enseignement du personnel dans les divers dispositifs de scolarisation (alimentés par la recherche en science de l'éducation). La politique d'inclusion ne peut être mise en pratique par des injonctions de principe, il ne s'agit plus d'impulser de prétendues bonnes pratiques parachutées. Il s'agit de promouvoir de l'innovation au travers de la formation initiale comme dans la formation continue, en milieu ordinaire comme en milieu spécialisé.

La formation initiale et continue pour tous les personnels doit être une priorité nationale et pas seulement en terme de typologie des troubles ou d'information sur les troubles mais une réelle formation sur les gestes professionnels pour l'accompagnement dans le cadre de l'inclusion. Ainsi au niveau du PAF, nous demandons des stages sur l'amélioration du climat scolaire, sur la gestion des crises, sur l'autorité éducative (la règle dont le

Éducation

degré d'exigence peut être ajusté, le contrat, la sanction (qui doit avoir du sens, être ajustée et être réparatrice) et qui doit être adressée et personnalisée pour être éducative), sur la régulation, la contenance ...

Dégager du temps pour la concertation, du temps dédié à la prise en compte et aux règlements des problèmes quotidiens, du temps pour réfléchir et organiser le cadre contenant à établir, pour la réflexion sur une démarche adaptée qui puisse se décliner selon des protocoles particuliers selon la situation et l'établissement (qui est mobilisable? Quels sont les personnes ressources, pour quoi faire ?), du temps pour élaborer des principes communs d'actions et d'intervention (réalistes, activables, fonctionnels) quand un élève perd le contrôle ... (Qui fait quoi ? Comment, où protéger l'élève, l'aider à se calmer, protéger les autres, reprendre après la crise ?). Il faut sortir du cadre un enseignant / une classe, un enseignant responsable de ses élèves et mis en face d'une prétendue incapacité, il faut permettre aux collègues de sortir de l'isolement et éviter les actions et réactions individuelles ponctuelles. L'analyse de pratique est à promouvoir dans l'Education Nationale, les stages à multiplier.

Chercher, trouver, prendre des mesures adaptées pour soutenir les équipes : créer des dispositifs d'appel à l'aide, des dispositifs pluridisciplinaires permettant l'accompagnement en situation scolaire (constitution de cellules de crise, équipe mobile en renfort dans les écoles pour soutenir, soulager, apaiser, étayer, pour pouvoir réunir immédiatement un équipe éducative autour d'une situation avec tous les partenaires. Les collègues ont besoin de temps pour travailler avec les parents aussi.

Elaborer des procédures d'urgence actives en situation explosives : mise à dispositions de remplaçants, d'enseignants spécialisés, étayer l'équipe (infirmières et médecins scolaires, personnel du RASED)...Tout est à construire...

Dans certains départements il existe déjà des cellules d'aide et de soutien aux enseignants en cas de crise, ailleurs des équipes mobiles de collègues spécialisés viennent en appui des équipes en difficultés.

Améliorer la circulation de l'information

: entre écoles, entre établissements, favoriser la liaison en cas de transfert d'une école à une autre, travailler au lien avec le collègue (historique, réunion avec les enseignants qui vont avoir à prendre en charge un élève.) Pour cela il faudrait déterminer un référent (une personne identifiée et responsable de l'organisation du lien et du suivi de situation sur le long terme) et institutionnaliser du temps pour le travail collaboratif.



Construire avec les services de soins pour une mise en cohérence des interventions, des objectifs pour qu'il y ait des retours quand on fait un signalement pour situation préoccupante, pour qu'on puisse croiser les regards sur une situation.

Renforcer la présence de la médecine scolaire dans les écoles est un incontournable pour les élèves comme pour les personnels qui ont droit à une médecine de prévention

Associer les parents (promouvoir le lien école/famille) et accompagner les équipes dans la nécessaire aide à la parentalité.

Suite au travail du SNUipp sur la question et des multiples interventions des autres syndicats de la FSU 39 nous avons obtenu la tenue d'un groupe de travail dédié à cette problématique en CHSCT Jura.

Les représentants de la FSU feront de cette question urgente pour les élèves et les personnels et éminemment politique une priorité lors de toutes leurs interventions.

Cela peut bouger et ça passe par le collectif, les représentations et les réponses de l'entourage modifient et ont une influence déterminante sur ces manifestations comportementales troublées. L'institution doit donc promouvoir le collectif, provoquer du travail en commun et de la transdisciplinarité. Il s'agit de donner aux personnels les moyens d'agir sur leurs pratiques sur le lieu de travail et dans le cadre des obligations réglementaires de service.

Pensez à contacter le secrétaire de CHSCT en cas de difficulté.

S Duparet A. Fromont, M. Cousson, S. Rivier

Les axes principaux du projet éducatif de Macron

Individualisation des parcours et des apprentissages, resserrement sur les fondamentaux, externalisation du traitement de la difficulté scolaire, renforcement des dispositifs de territorialisation du système éducatif, logique d'autonomie de gestion et de pilotage par l'évaluation des établissements, réduction du pouvoir d'agir des enseignant-es... Voici les axes qui déterminent le projet éducatif d'Emmanuel Macron.

Pour anticiper les conséquences de ce projet pour l'école, il suffit de regarder l'état dégradé de notre système éducatif, tant est grande la familiarité des mesures envisagées avec les éléments les plus libéraux des politiques menées depuis près de deux décennies. Et depuis 20 ans, le nombre d'élèves en grande difficulté a augmenté, les inégalités scolaires se sont aggravées, les conditions de travail se sont dégradées.... Et ce sont les élèves des classes populaires qui payent le prix fort d'un système scolaire parmi les plus inégalitaires des pays de l'OCDE.

À la lecture du livre de Jean-Michel Blanquer « L'école de demain - propositions pour une éducation nationale renouvelée », il apparaît évident que le nouveau ministre de l'Éducation Nationale a été le principal inspirateur du projet éducatif du candidat Macron. Certes, les deux mesures phares de la période, les CP à 12 en REP et la volonté de laisser aux maires la liberté de revenir sur l'organisation des rythmes périscolaires et scolaires, n'y sont pas présentées de façon explicite. Mais la trame idéologique y est.



la répétition, la constitution d'automatismes, sans jamais évoquer la nécessité d'amener les élèves à penser. Il veut individualiser les parcours scolaires pour « répondre aux talents de chacun », ce qui soutend des

• **Individualisation des parcours scolaires et des apprentissages** : Blanquer veut une école de l'individualisation des apprentissages, de la centration sur

filières d'excellence et d'autres de relégation à l'intérieur même du système scolaire.

• **Resserrement sur les apprentissages fondamentaux** : Blanquer, en se référant aux programmes de 2008 qui avaient été

unanimentement décriés, souhaite que l'école maternelle soit centrée sur le langage, à la préparation aux apprentissages fondamentaux du CP, et que l'école élémentaire se recentre sur le lire, écrire, compter et le respect des règles et des autres, en proposant notamment de consacrer 20h sur 26h de classe au français et aux maths. Ceci va à l'encontre de l'idée que c'est par tous les chemins de la culture que l'on peut réussir l'émancipation des élèves, en particulier de ceux issus des classes populaires.

• **Traitement de la difficulté scolaire** : pour Blanquer la difficulté scolaire est traitée d'une part par l'individualisation des parcours et la constitution de groupes de niveau, et d'autre part par des dispositifs d'externalisation comme des stages de remise à niveau pendant les vacances qu'il entend mettre en place pendant trois semaines à la fin de l'été. Ces propositions sont en contradiction totale avec les apports de la recherche sur les déterminants permettant la réussite de tous.

• **Renforcement de la territorialisation du système éducatif et autonomie des établissements** : Blanquer entend renforcer l'adaptation du système éducatif aux besoins locaux. Pour cela, il fait du chef d'établissement, de l'IEN et du directeur d'école, les patrons locaux, en charge de la mise en place d'un projet d'établissement établi par contractualisation avec le rectorat. Chef d'établissement et directeur d'école auront un pouvoir de nomination des enseignant-es, d'évaluation. Toute idée de travail en équipe passe par l'imposition d'une hiérarchie forte au sein même du lieu de travail.



Éducation

Les axes principaux du projet éducatif de Macron

Les chefs d'établissement auront une latitude importante quand à l'organisation des enseignements, dans un contexte de carte scolaire assouplie, ce qui conduira à une mise en concurrence des établissements.

• **Réduction du pouvoir d'agir des enseignants** : Blanquer entend restreindre le pouvoir d'agir des enseignant-es par deux types de leviers. D'une part en renforçant le pouvoir du supérieur hiérarchique présent au sein même de l'établissement (chef d'établissement, directeur). D'autre part en imposant, dans la formation, et par les outils numériques, ce qu'il juge être « les bonnes pratiques », « les dispositifs pédagogiques qui ont fait leur preuve », élaborés essentiellement par la

recherche en sciences cognitives et neurosciences. Cette imposition sera renforcée par une généralisation des évaluations nationales, mises en place chaque année, et qui devraient être l'élément de mesure principal de l'évolution de la carrière des enseignant-es.

Pris dans son ensemble, le projet de Macron, pensé par Jean-Michel Blanquer, est porteur de régressions importantes pour notre système éducatif. Loin des propos de notre nouveau ministre qui se veulent rassurants, se dessine une école encore plus libérale où la mise sous tutelle des collectifs d'enseignant-es sera renforcée et où les inégalités scolaires et le poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire seront décuplés.

L'école livrée aux GAFAM ?

L'École numérique

Le ministère autoriserait l'accès des données et des annuaires des élèves aux GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft ...

Au cours du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) réuni le 08 juin, la FSU a proposé au vote le vœu suivant :

Le 12 mai dernier, la Direction du numérique pour l'éducation (DNE), écrivait aux délégués académiques au numérique (DAN) : « Je tiens à vous confirmer qu'il n'y a pas de réserve générale sur l'usage des outils liés aux environnements professionnels chez les grands fournisseurs de service du Web (GAFAM et autres) dans la mesure où ils rentrent bien dans les services couverts par les conditions générales d'utilisation CGU « éducation ». La CNIL dans un avis du 23 mai mettait le Ministère en garde : « Compte tenu de la sensibilité des données en jeu, cette charte* devrait se traduire par un encadrement juridique contraignant tant en ce qui concerne la non utilisation des données scolaires à des fins commerciales, l'hébergement de ces données en France ou en Europe ou encore l'obligation de prendre des mesures de sécurité conformes aux normes en vigueur. Une attention particulière devrait en outre être portée aux droits des personnes. »

Le CSE partage les craintes exprimées par la CNIL et souhaite que ses préconisations soient respectées.

Résultats des votes :

POUR : 45 CONTRE : 13 ABS : 13 NPPV : 0

* la charte de confiance à destination notamment des GAFAM élaborée par la DNE

La Direction du Numérique Éducatif du MEN va autoriser les géants américains du web (GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) à proposer leurs services et accéder aux données et aux annuaires de l'éducation nationale.

Son directeur le dit ainsi dans une note interne :

[...] je tiens à vous confirmer qu'il n'y a pas de réserve générale sur l'usage des outils liés aux environnements professionnels chez les grands fournisseurs de service du Web (GAFAM et autres) dans la mesure où ils rentrent bien dans les services couverts par les conditions générales d'utilisation CGU « éducation », et que les démarches déclaratives sont faites auprès de la CNIL ou par les CIL désignés par les responsables de traitement. Par ailleurs, je vous confirme qu'il n'y a pas de blocage juridique de principe à la connexion d'un annuaire avec l'un de ces services professionnels. »

Plus d'infos :

<http://www.silicon.fr/gafam-inviten...>

<http://www.cafepedagogique.net/lexp..>

Les Opalines, un espoir renaît !

81 jours de grève



Le regain de médiatisation à la veille du 2ème tour des élections a été l'occasion pour que s'opère une concurrence entre les 2 candidats députés, JM Sermier (LR, qui a remporté l'élection) et PH Bard (LREM).

PH Bard, président de la CAPEB, organisation patronale du bâtiment, reconnaît clairement que les grévistes ont affaire à un patron voyou. Il s'était engagé, s'il était élu, à porter l'affaire devant la ministre de la santé. JM Sermier s'est dit quand à lui optimiste pour obtenir une avancée sur la prime de dimanche.

La DIRECCTE, sous contrôle de la préfecture a finalement réussi à obliger le PDG des Opalines à revenir négocier.

Cette réunion a eu lieu le jeudi 22 juin 2017 à 14h à la préfecture.

En plus de l'augmentation de la prime de dimanche (inférieure à 20€ actuellement), toutes les autres revendications subsistent :

- Augmentation des salaires (100€ demandés)
- Une prime de responsabilité pour ceux de nuit
- Embauche de personnel diplômé (Aides Soignantes et Auxiliaires Médico-Psychologiques)
- Remplacement de tous les absents
- Certification que les 2 AS supplémentaires obtenues grâce à une augmentation de la subvention de l'ARS figurent RÉELLEMENT au planning
- Certification que les formations ne s'effectueront plus sur les périodes de repos.

Dorénavant les Opalines ne pourront plus :

- Organiser un accueil de jour illégal pour des personnes âgées extérieures,
- Avoir 77 lits au lieu des 75 autorisés par l'ARS
- Obliger le personnel de nuit à effectuer des actes qui ne sont pas de leur ressort
- Se contenter qu'un soignant sur 2 seulement soit diplômé.

Les personnels décideront d'ici lundi si elles poursuivent la grève.

Antoine Cordier

Vous pouvez soutenir les personnels et participer à la caisse de grève, en envoyant vos dons à

**FSU 39
76, rue Saint Désiré
39000 Lons le Saunier**

La FSU se chargera de transmettre les dons récoltés.